

**AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 janvier 2014, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté, à la séance générale du 1^{er} avril 2014, le second projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-70** modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

Ce second projet contient les dispositions suivantes qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Le second projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-70** a pour objet :

- d'ajouter des normes règlementaires visant à autoriser les boîtes de dons sous certaines conditions.

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent:

- des terrains où l'on trouve des regroupements commerciaux ayant une superficie d'au moins 1000m² ;
- des terrains sur lesquels sont situés un supermarché ayant une superficie d'au moins 1000m²;
- des terrains où se trouvent des écoles ou des lieux de culte possédant des espaces de stationnement permettant l'accès aux boîtes de dons.

Une demande peut provenir d'une zone où sont autorisées les boîtes de dons et de toutes zones contiguës à ceux-ci.

- d'éliminer dans la zone S12-034 l'obligation de fournir des cases de stationnement pour les écoles préscolaires et scolaires au niveau de la pré-maternelle, de la maternelle et du primaire lors d'un agrandissement de l'usage ou du bâtiment, en autant que la superficie totale de plancher du bâtiment n'excède pas 5500 m².

Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire et affecte la zone S12-034, délimitée approximativement au nord par la ligne latérale du parc Hartenstein, à l'est par les lignes arrière des propriétés sises au 1410-14, 1420-24, 1430-34, 1440-44, 1450-54 rue Cardinal, au sud par la rue Tassé et à l'ouest par la rue Cardinal. Une demande peut provenir de la zone S12-034 et de toutes zones contiguës à celle-ci.

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau du secrétariat d'arrondissement dans les huit jours du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau du secrétariat d'arrondissement, aux heures habituelles de bureau.

Dans le cas où aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement, ces dispositions pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Le second projet de règlement, de même que les croquis illustrant les secteurs visés, peuvent être consultés au bureau du secrétariat d'arrondissement, au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, H4M 2M7, aux heures habituelles de bureau.

Montréal, le 17 avril 2014

Isabelle Bastien, LLM, avocate
Secrétaire du conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

TO THE INTERESTED PERSONS ENTITLED TO SIGN AN APPLICATION FOR AN APPROVAL BY WAY OF REFERENDUM

Following the public consultation meeting held on January 20, 2014, the Council of the Borough of Saint-Laurent adopted, at the general meeting of May 7, 2013, the second draft by-law number **RCA08-08-0001-70** modifying by-law RCA08-08-0001 on zoning.

This said second draft by-law contains provisions which may cause interested persons to request that the by-law containing such provisions be submitted to their approval in conformity with the Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities.

The object of second draft by-law number **RCA08-08-0001-70** is :

- to add legal standards to authorize clothes donation bins under certain conditions.

This provision is likely to need public approval by referendum and affects:

- lots where are commercial grouping exceeding 1000m² ;
- lots where are supermarkets exceeding 1000m²;
- lots where are schools or workshop places with parking lots which permit access to donation bins.

A request may come from zones where are authorize donation bins and all the adjacent zones.

- to eliminate, in zone S12-034, the obligation to provide parking spaces for primary schools when there is an extension of the use or the building and when the total floor area does not exceed 5500 m².

This provision is likely to need public approval by referendum and affects zone S12-034, approximately delimited to the north by the lateral line of parc Hartenstein, to the east by the rear lines of the properties located at 1410-14, 1420-24, 1430-34, 1440-44, 1450-54 rue Cardinal, to the south by rue Tassé and to the west by rue Cardinal. A request may come from those zones and all the adjacent zones.

An application, in order to be valid, must:

- state clearly the provision to which it refers and the zone from which it originates;
- be received at the Bureau of the Secretary of the Borough of Saint-Laurent within eight days of the present notice;
- be signed by at least 12 interested persons in a zone in which there are more than 21 interested persons, or, in other cases, by a majority of the interested persons.

The information allowing to determine who are the interested persons having the right to sign an application may be obtained at the Bureau of the Secretary of the Borough of Saint-Laurent, during the regular office hours.

Where no valid application is received in respect to the second draft by-law, the provisions may be included in a by-law that is not required to be submitted for the approval of the qualified voters.

This second draft by-law and the plans illustrating the said areas may be consulted at the Bureau of the Secretary of the Borough of Saint-Laurent, at 777, Marcel-Laurin Boulevard, Saint-Laurent, H4M 2M7, during the regular office hours.

Montréal, April 17, 2014

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary of the Borough Council